

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8 et 9 juillet 2013

2013 DASES 409 G Subvention à l'association Immunodéficiences primitives, recherche, information, soutien (IRIS), 55100 Verdun.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Immunodéficiences primitives, Recherche, Information, Soutien (IRIS) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Immunodéficiences primitives, Recherche, Information, Soutien (IRIS), (Simpa 89261 – dossier 2013_00838).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF 34007, du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2013 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.